

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026 A 18H30**

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE

Secrétaire de séance : Fabrice LOISEAU

La séance est ouverte à 18H30 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

- Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire fait part du retrait de l'ordre du jour de la délibération n°16 sur la vente de la parcelle B287.
- Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, Monsieur le Maire prend la parole pour remercier les membres du conseil municipal pour le travail accompli durant ce mandat et les projets réalisés
- Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020 et par délibération n°123/2023 du 29 novembre 2023, depuis le 17 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Restaurant la Terrasse des Grands Bains : rapport annuel du délégataire
2. Certification de la gestion forestière durable des forêts
3. Cession de véhicule

II – AFFAIRES FINANCIERES

4. Reprise anticipée des résultats 2025
5. Vote du taux des taxes 2026
6. Régie des Grands Bains : reprise d'excédent de fonctionnement
7. Budget de la commune : actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement
8. Budget de l'eau : actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement
9. Budget des Grands Bains : actualisation des autorisations de programme/crédits de paiement
10. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
11. Budgets primitifs 2026
12. Subventions aux associations 2026

III – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

13. Achat des parcelles AB 775, 781, 783 et 784
14. Soliha commission « façades-toitures » : attribution de subventions
15. Echange d'une partie de la parcelle AL153
16. Vente de la parcelle B287 - Retrait

17. Communauté de Communes du Briançonnais/SCI Longeot : convention tripartite relative à la création de l'arrêt de transport en commun des Guibertes et réaménagement de la voie d'accès
18. Convention de servitude au profit d'Enedis pour les ouvrages aériens – parcelle A 0120

IV – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

19. Approbation du rapport social unique – exercice 2024
20. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – ATSEM
21. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – Cantine
22. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – Bibliothèque/Musée
23. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – Chauffeur de bus
24. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – Cinéma
25. Modification du protocole sur la réduction du temps de travail – Police municipale
26. Modification du tableau des effectifs
27. Régie des Grands Bains : modification du tableau des effectifs
28. Régie des Grands Bains : rémunération du directeur
29. Régie des grands bains : octroi d'une prime exceptionnelle

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/RESTAURANT LA TERRASSE DES GRANDS BAINS : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Conformément au contrat de délégation de service public signé le 27 septembre 2023, la SARL BENICO fait part de son rapport annuel pour l'exploitation du restaurant « La Terrasse des Grands Bains » pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Si d'une manière générale l'activité semble satisfaisante, le délégataire fait part des difficultés rencontrées par le nombre de jours d'ouverture des Grands Bains, inférieur à ce qui était prévu lors de la signature du contrat mais nécessaire pour mener à bien les travaux du SPA.

Si ces jours de fermeture ont eu un impact sur son organisation et notamment au point de vue des ressources humaines, le bilan financier reste positif avec un résultat net de 66 080€ sur la période considérée (contre - 14 037€ l'exercice précédent) pour un chiffre d'affaires de près de 600 000€ (en hausse 7,58% par rapport à l'exercice précédent).

Pour mémoire, les documents comptables prévisionnels tablaient sur un chiffre d'affaires cumulé sur les deux premiers exercices de 710 500€ (1 141 508€ réalisés) et un résultat cumulé de 64 957€ (52 043€ réalisés).

Le conseil municipal prend acte du rapport

2/CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORETS

Par délibération n°066/2021 du 4 août 2021 avait été renouvelé l'engagement pour la certification PEFC de la forêt communale, garantissant aux acheteurs un bois issu de sources responsables. Cet engagement portant sur 5 ans, il est proposé de renouveler cet engagement pour la même durée au tarif de 820€.

Approuvé à l'unanimité

3/CESSION DE VEHICULE

Les services techniques souhaitent céder la plus ancienne des chargeuses, devenue inutile.

Il est proposé en conséquence d'accepter la cession de cet engin au plus offrant après une mise aux enchères sur le site AGORASTORE, soit la société Bertrand Charpente pour un montant de 9501€.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

4/REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêt des comptes de la collectivité se faisait chaque année au 31 décembre, par l'établissement d'un document par le comptable public appelé « Compte de

Gestion » et par un autre établi par l'ordonnateur (le maire), appelé « Compte administratif ». Ces deux documents devaient être parfaitement concordants afin de pouvoir arrêter définitivement les comptes de l'année.

Un nouveau document, appelé Compte Financier Unique est destiné à remplacer ces 2 documents par un seul, établi conjointement de manière dématérialisée par l'ordonnateur et le comptable.

Des défaillances au niveau des serveurs informatiques du Ministère des Finances depuis maintenant deux semaines empêchent la production de ces documents comptables. Afin de pouvoir tout de même procéder au vote des budgets primitifs il est proposé de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025 dont les montants ont été arrêtés conjointement entre les services et ceux du comptable public. Cette reprise permet également d'affecter ces résultats au sein de la même délibération.

Les comptes financiers uniques seront donc arrêtés lors d'un prochain conseil municipal et conformément aux dispositions en vigueur, avant le 30 juin prochain.

Le résultat global de l'exercice se monte à 6 099 807,12€ contre 3 555 053,73€ au 31/12/2024. Cette forte hausse est principalement due à de nombreux chantiers qui vont se poursuivre en 2026 et dont les financements ont été encaissés sur 2025 (chaudière Pré Chabert, raccordement eau Lauzet/Casset, SPA La Rotonde, place de l'église)

Ce résultat se répartit entre :

- Les sections de fonctionnement pour 4 806 383,62€ (contre 5 336 700,61€ en 2024)
- Les sections d'investissement pour 1 293 423,50€ (contre – 1 781 646,88€ en 2024)

Aussi, compte tenu des résultats d'exploitation et des besoins de financement, il est proposé l'affectation suivante :

Budget	Résultat de clôture	Part affectée à l'investissement	à Report sur l'exercice suivant
Commune	+ 1 123 473,11€	1 000 000,00€	+123 473,11€
Grands Bains	+ 2 840 348,78€	422 327,10€	+ 2 418 021,68€
Eau	+ 410 221,41€	200 000,00€	+ 210 221,41€
Camping	+ 60 417,65€	0,00€	+ 60 417,65€
Transports	+ 27 609,45€	Sans objet	+ 27 609,45€
Pico centrale	+ 364 072,37€	0,00€	+ 364 072,37€

Approuvé à l'unanimité

5/VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales en vigueur depuis 1997 :

- Taxe d'habitation 10,61 %
- Taxe foncière sur le bâti 46,18 %
- Taxe foncière sur le non-bâti 119,63 %

Il est proposé de maintenir les taux à l'identique.

Approuvé à l'unanimité

6/REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA « REGIE DES GRANDS BAINS » AU BUDGET COMMUNAL

Comme vu dans la délibération de reprise anticipée des résultats, à la clôture de l'exercice 2025, le budget de fonctionnement des Grands Bains fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 840 348,78€.

Cet excédent exceptionnel est notamment dû aux indemnités reçues dans le cadre des différents contentieux et de la reprise des provisions constituées depuis 2017 pour faire face à ce risque juridique désormais soldé.

Les tarifs d'accès à l'établissement étant régulièrement comparés aux équipements équivalents et conformes aux prix pratiqués, cet excédent n'est pas le résultat d'un tarif d'entrée trop élevé.

Conformément aux dispositions en vigueur, ce résultat doit être affecté :

- En priorité pour le montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs, au financement des mesures d'investissement

- Pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession
- Enfin, pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou au reversement à la collectivité locale de rattachement

Pour l'exercice 2026, le besoin de financement de la section d'investissement du budget des Grands Bains est excédentaire à hauteur de 287 767,12€.

Les crédits d'investissement prévus au budget 2026 permettent de financer un programme ambitieux et complet de 3 623 494,53€ couvrant la totalité du besoin et un excédent de 1 004 487,37€ est constaté.

Aussi, il est proposé de reverser cet excédent, de manière exceptionnelle, au budget principal. Ce reversement se traduit par une dépense de fonctionnement au budget des Bains et une recette de fonctionnement au budget communal.

Approuvé à l'unanimité

7/BUDGET COMMUNAL : ACTUALISATION DES AP/CP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la méthode de travail des autorisations de programme et des crédits de paiement, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, et permettant de n'inscrire au budget pour l'année en cours, que les dépenses et les recettes liées à cet exercice.

Ainsi les grosses opérations d'investissement portées sur plusieurs années sont traitées de cette manière. Pour le budget communal, il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2026
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	2 768 754,47€	2 768 757,47€	0€
Giratoire entrée sud 2024/001	505 400€	505 400€	0€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2026
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	2 785 224,20€	2 695 224,20€	90 000€
Giratoire entrée sud 2024/001	561 578,51€	471 578,51€	90 000€
Aménagement des rues des Guibertes 2026/001	2 000 000€	0€	700 000€

Approuvé à l'unanimité

8/BUDGET DE L'EAU : ACTUALISATION DES AP/CP

De la même manière que pour le budget de la commune, il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement pour le budget de l'eau.

Il s'agit des opérations suivantes :

Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025
---------------------------	---------------	---------	---------

Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	1 281 647,95€	5 274,80€	13 693,80€	512 660,15€
--	---------------	-----------	------------	-------------

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2026
Raccordement eau potable Lauzet/Boussardes 2020/001	1 281 647,95€	99 535,65€	928 388,36€
Réseau des Guibertès 2026/001	1 000 000€	0€	300 000€
Captage de la Moulette 2026/002	2 960 000€	0€	393 203,19€

Approuvé à l'unanimité

9/BUDGET DES GRANDS BAINS : ACTUALISATION DES AP/CP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire de même pour le budget de la régie des Grands Bains. Il s'agit des opérations suivantes :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2024	CP 205
Pompe à chaleur 2020/002	526 812,81€	515 947,21€	10 865,60€	Clôture
SPA thermal 2023/001	5 000 000€	90 245,28€	697 366,05€	4 000 000€
Déferrisation/Désarsénification 2025/001	600 000€	0€	0€	400 000€

Afin de tenir compte de la réalité d'avancement de ces opérations et d'en créer de nouvelles, il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP antérieurs	CP 2026
SPA thermal 2023/001	6 418 168,43€	4 418 168,43€	2 000 000€
Déferrisation/Désarsénification 2025/001	600 000€	5 894€	0€

Approuvé à l'unanimité

10/FONGIBILITE DES CREDITS 2026

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024 a permis quelques assouplissements budgétaires et notamment la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des charges de personnel, par décision du maire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Il est proposé de reconduire pour l'exercice 2025 cette autorisation donnée au Maire, avec le plafond de 7,5%.

Approuvé à l'unanimité

11/BUDGETS PRIMITIFS 2026

Les budgets présentés ont été travaillés en commission des finances puis en bureau municipal préparatoire à cette séance et ont permis de fixer les orientations de l'année.

Comme évoqué lors des délibérations précédentes, de nombreux gros chantiers ne sont pas terminés mais vont l'être sur l'exercice 2026, il s'agit notamment :

- De l'aménagement et de l'agrandissement du camping des 2 glaciers qui sera grandement modernisé pour la saison d'été
- Du SPA La Rotonde qui, même s'il a ouvert ses portes, doit faire l'objet d'inscriptions budgétaires suffisantes pour clôturer les différents marchés et les travaux (finition extérieure du local technique par exemple)
- De la requalification de la place de l'église dont les travaux reprendront au mois d'avril pour être livrés fin juin
- Du pont du Grand Tabuc
- Du giratoire dont quelques finitions restent à faire
- Du raccordement du hameau du Casset au captage des Fontêtes dont les travaux vont se poursuivre toute cette année
- De la nouvelle chaufferie de Pré Chabert dont la régulation reste à installer

En plus de ces engagements immuables, le budget qu'il est proposé d'adopter ce soir permettrait de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et le maintien des services publics.

Le budget total, tous budgets confondus, s'élève donc à 26 353 726,77€ soit une hausse de 8% par rapport à 2025.

Ainsi 2026 pourrait voir se réaliser entre autres :

- La sécurisation de l'arrêt de bus des Guibertès dans le sens Briançon → Monêtier ; je remercie d'ailleurs les riverains concernés par le projet et la Communauté de Communes du Briançonnais pour avoir trouvé une solution qui semble contenter toutes les parties mais nous y reviendrons dans une prochaine délibération
- La création d'un espace Airfit à l'île du moulin avec des travaux de réparation des courts de tennis
- Le réaménagement des locaux des services techniques situés sur la Zone Artisanale
- La requalification des rues des Guibertès avec une première tranche de travaux sur la rue du Caire
- Le lancement des études pour la réfection du toit de l'église du Monêtier et la réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Eychauda
- Le début de la réhabilitation du réseau d'eau de la Moulette avec, en 2026, la reconstruction du regard de captage
- La rénovation des cabines de soins aux Grands Bains ainsi que des travaux d'étanchéité en toiture et la rénovation de la Centrale de Traitement de l'Air.

Approuvé à l'unanimité

12/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire rappelle que les associations d'intérêt local ou dont les actions se situent sur le territoire communal, peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement ou pour une action particulière, sur présentation d'un dossier détaillé.

A ce jour, pour l'année 2026, il est proposé de verser les subventions suivantes :

	2025	2026
ADMR	300.00 €	500.00 €
Amicale du personnel communal	4000.00 €	4000.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600.00 €	1600.00 €
AREN – Etoile des Neiges	200.00 €	200.00 €
Association les Aiglons	20 000.00 €	21 000.00 €
Association Les Epis d'Or	5128.00 €	4 500.00 €
Association Maîtres-Chiens d'avalanche	150.00 €	150.00 €

Association Ski Paradiz	720.00 €	720.00 €
Association Solidarité Handicapés du Pays Briançonnais	100.00 €	100.00 €
Comité de Foire	1 500.00€	1 500.00€
FNACA – anciens combattants d’Algérie	100.00 €	100.00 €
AMAC – Mutilés de guerre 05-Ubaye	100.00 €	150.00 €
Secours Catholique Alpes du Sud 04/05	200.00 €	250.00 €
La Casset Loppet	500.00 €	500.00 €
Mémoire et patrimoine du Monétier	1 200.00 €	1 200.00 €
Le Quadrille du Tabuc	500.00 €	500.00 €
Les Lauzenins	600.00 €	600.00 €
Le comptoir des assos	100.00 €	150.00 €
Team Hautes-Alpes	10 000.00 €	500.00 €
L’arbre de vie	0.00 €	200.00 €
Protection civile 05	0.00 €	300.00 €
Groupe de secours catastrophe français	0.00 €	100.00 €
SOS Chats des rues du Briançonnais	0.00 €	500.00 €
Le café des aidants – Fondation SELTZER	0.00 €	500.00 €
RASED	0.00 €	250.00 €
TOTAL		40 070 €

Approuvé à l’unanimité

III– AFFAIRES LIEES A L’URBANISME

13/ACHAT DES PARCELLES AB775,781,783 ET 784

Afin de sécuriser l’accès au forage d’eau chaude il a été proposé à Mme Claude SCHER épouse ALLOUCH d’acquérir ces 4 parcelles d’une superficie totale de 1 803m² pour un montant de 5 409€.
Celle-ci ayant accepté notre offre, il est proposé d’approuver l’achat de ces parcelles.

Approuvé à l’unanimité

14/SOLIHA – COMMISSION « FAÇADES-TOITURES » : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Dans le cadre de la tranche 8 de l’opération « façades/toitures », il est proposé l’attribution d’une subvention de 2000€ à M. BLAND pour la réfection de ses enduits de façades.

Approuvé à l’unanimité

15/ECHANGE D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL153P

Monsieur le Maire rappelle que les Consorts LAPLACE sont propriétaires des parcelles cadastrées AL 151p et AL 161p R 553 lieudit « Le Serre » d’une superficie de 408 m². Celles-ci sont situées en bordure de la voie communale dénommée Rue du Cor. La voie empiète en partie sur ces dernières, il convient donc de régulariser cet état de fait.

Il a été proposé de détacher dans le sens de la longueur une partie de la parcelle communale AL 153 contre la superficie de l’emprise de la voie sur les parcelles AL 151 et AL 161 leur appartenant longeant la Rue du Cor. Toutes les parties ont accepté cette proposition d’échange qu’il est proposé d’approuver.

Approuvé à l’unanimité

16/VENTE DE LA PARCELLE B287

Retrait

17/CREATION DE L’ARRET DE TRANSPORT EN COMMUN DES GUIBERTES ET REAMENAGEMENT DE LA VOIE D’ACCES DE LA SCI LONGEOT : CONVENTION TRIPARTITE

Sur le secteur des Guibertès, la commune et la communauté de communes du Briançonnais prévoient la mise en accessibilité et la sécurisation de l’arrêt de transport en commun situé dans le sens Briançon ➡ Le Monétier les Bains. Cet arrêt comptabilise plus de 2200 montées par an et est utilisé à la fois par les usagers

réguliers, par les touristes et par les scolaires. La sécurisation est donc un enjeu majeur. C'est pour cette raison que la Commune a souhaité améliorer l'aménagement et la sécurisation de ce secteur.

Conformément au cadre d'intervention relatif aux modalités de gestion des points d'arrêts de transport en commun et des équipements dédiés aux mobilités actives partagées, la commune a la charge de régulariser la maîtrise foncière nécessaire et souhaite, grâce à la réalisation de cet aménagement, promouvoir le développement et son territoire et l'accessibilité des hameaux.

De plus, La SCI Longeot, riveraine du projet doit réaménager son accès sur la RD 1091 afin d'obtenir les accords nécessaires à l'aménagement d'un lotissement de trois lots.

Il est donc proposé la signature d'une convention tripartite entre la commune, la Communauté de Communes du Briançonnais et la SCI Longeot, ayant pour objet de définir les conditions de mutualisation ainsi que les engagements techniques et financiers des trois parties.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 201 374€ dont 30% serait à la charge de la SCI et 35% à la charge de la Communauté de Communes et de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

18/CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR LES OUVRAGES AERIENS – PARCELLE A120

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit procéder à l'installation d'un support pour conducteur aérien d'électricité d'une surface de 3 m² sur la parcelle A 0120 lieu- dit Terre neuve propriété de la commune.

L'installation de cet ouvrage nécessite la signature d'une convention de servitudes sur la parcelle précitée, à titre gracieux.

Approuvé à l'unanimité

IV– AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

19/APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Rapport Social Unique (RSU) fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et il doit également être présenté à l'assemblée délibérante.

Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2024.

Ce rapport, établi pour la deuxième année fait apparaître les principaux points suivants pour l'année 2024 (commune, hors Grands Bains sauf poste de direction) :

- Les dépenses de personnel représentent 38,63% des dépenses de fonctionnement, ce qui reste en deçà des moyennes nationales qui se situent à 46,4%
- Equivalent temps plein : 44 agents
- 51% de femmes et 49% d'hommes
- 5% d'agents de catégorie A, 17 % de catégorie B et 78% de catégorie C
- 58% de fonctionnaires et 42% d'agents contractuels

Approuvé à l'unanimité

20/ECOLE COMMUNALE : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°073/2023 du 28 juin 2023 avait été approuvé le nouveau protocole sur le temps de travail. Dans cette délibération figurait la nécessité de délibérer annuellement pour les services dont le temps de travail est annualisé, ce qui est le cas pour les agents des écoles. Le planning d'annualisation respecte les garanties accordées aux agents et répond aux besoins de la collectivité ; les ATSEM ont fait part de leur accord préalable.

Approuvé à l'unanimité

21/CANTINE : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

De la même manière il est proposé d'adopter le planning annualisé de l'agent en charge de la cantine scolaire.
Approuvé à l'unanimité

22/BIBLIOTHEQUE MUSEE : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

De même, il est proposé d'adopter le planning annualisé de l'agent en charge de la bibliothèque et du musée.
Approuvé à l'unanimité

23/BUS SCOLAIRE : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Comme les agents affectés à l'école, le conducteur du bus scolaire bénéficie d'un aménagement et d'une annualisation de son temps de travail qu'il est proposé d'adopter.
Approuvé à l'unanimité

24/CINEMA : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le projectionniste du cinéma dispose également d'un planning annualisé afin de faire face à la saisonnalité de l'activité. Lissé sur l'année son temps de travail équivaut à 90% d'un temps complet.
Approuvé à l'unanimité

25/POLICE MUNICIPALE : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Afin d'adapter la présence de la police municipale aux variations saisonnières le planning des deux policiers est également annualisé et permet une présence continue en saisons.
 Il est proposé d'adopter leur planning 2025/2026.
Approuvé à l'unanimité

26/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe des changements à apporter au tableau des effectifs de la commune pour les motifs suivants :

FILIERE POLICE

À la suite des avancements de grade prévus au tableau 2026, il convient de créer un poste de Chef de service principal de 2^{ème} classe à temps complet.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Suite à nomination conformément au tableau d'avancement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Suite à la réussite de l'examen et nomination, il convient de supprimer un poste d'Attaché.

Suite à nomination, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif.

Approuvé à l'unanimité

27/REGIE DES GRANDS BAINS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe des modifications à apporter au tableau des effectifs de la régie des Grands Bains afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- Création d'un poste de Responsable Wellness pour le du SPA Thermal
- Création de 4 postes supplémentaires poste pour l'accueil et l'entretien du SPA Thermal
- Création d'un poste de technicien spécialisé en automatismes industriels

Approuvé à l'unanimité

28/REGIE DES GRANDS BAINS : REMUNERATION DU DIRECTEUR

Monsieur le Maire rappelle la nomination de Benoît CAPODIECI à la direction des Grands Bains depuis le mois de juillet 2024 ainsi que sa rémunération approuvée par délibération du 29 janvier 2025.

Aujourd'hui le fonctionnement de l'établissement a progressé, M. CAPODIECI ayant enclenché une dynamique positive auprès des équipes et mené à bien des projets ambitieux, préfigurant une montée en puissance des Grands Bains d'un point de vue commercial et touristique.

Aussi il est proposé d'augmenter la rémunération de M. CAPODIECI dans sa partie indemnitaire par une augmentation annuelle de l'IFSE de 2400€ brut.

Approuvé à l'unanimité

29/REGIE DES GRANDS BAINS : OCTROI D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la qualité du travail effectué par les salariés de la régie des Grands Bains du Monétier-les-Bains depuis la reprise en régie par la commune et son engagement à valoriser cette implication.

A l'instar des employés municipaux, il a été envisagé avec les élus au Conseil Social et Economique des Grands Bains, la mise en place d'une prime exceptionnelle en 2020, dont le montant serait fixé en fonction de la qualité du travail effectué ; il est proposé de reconduire cette prime pour l'année 2026, calquée sur le dispositif mis en place pour les agents de la commune lors du versement du Complément Indemnitaire Annuel après les entretiens professionnels annuels.

Le montant total de cette prime serait fixé pour l'année 2026 à 20 000€ et versée aux salariés en CDI à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux salariés en CDD ou CDD saisonnier, cumulant 8 mois d'ancienneté sur les deux dernières années (années établies du 1er décembre au 30 novembre).

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS
--

Sans objet.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU